

« On » m'a dit que Vrai-faux sur la Hors-Classe et le PPCR



On m'a dit que les avis que le recteur met pour la campagne hors-classe des échelons 9 avec 2 ans d'ancienneté, 10 et 11 sont gelés à partir de cette année ? Je n'aurai donc jamais la hors-classe ???

Les avis sont pérennes, c'est vrai. Mais leur poids est désormais bien moins important que celui de l'ancienneté. Aucun avis ne peut empêcher d'avoir la Hors Classe le moment venu, même à partir de l'an prochain quand les premiers 9èmes échelons ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière rejoindront les promouvables « ancienne formule », sauf une opposition remise en cause et réexaminée tous les ans.

On m'a dit que je pouvais avoir « très satisfaisant » de mon chef d'établissement et de mon IPR et seulement « satisfaisant » du recteur ???

Oui, c'est vrai. Le SNES-FSU a toujours dénoncé la politique de quotas : pourquoi ne peut-il y avoir que 30 % - et pas un de plus - de professeurs ou CPE ou PSYEN « méritants ».

Ce système absurde se traduit aujourd'hui par des quotas d'avis « excellent » (10 %) et « très satisfaisant » (45 %) qui doivent être répartis sur les 3 échelons, en respectant les types d'établissement, le genre, les disciplines, les territoires. Autrement dit, ne prenez pas mal un avis « satisfaisant » du recteur (qui jouera un faible rôle dans l'attribution de la promotion) : ce n'est pas réellement votre valeur professionnelle qui est estimée et mise en cause, c'est juste que vous étiez dans la « mauvaise » discipline, le « mauvais » échelon, le « mauvais » établissement, etc. au moment de la répartition des avis. Mais nous le répétons : même un avis « à consolider » n'empêchera pas d'avoir la hors-classe au plus tard au 11ème échelon avec 3 ans d'ancienneté et même avant selon le nombre de promotions.

On m'a dit que le SNES-FSU avait voté pour le PPCR ???

Oui, c'est vrai, malgré ses insuffisances, le SNES-FSU a voté pour et se servira des premiers acquis engrangés par nous, et par nous seuls, pour obtenir plus et mieux. Un peu comme si nous avions glissé le pied dans la porte avant qu'elle ne se ferme et que nous nous arc-boutions pour l'ouvrir en grand.

Le PPCR (parcours professionnels carrière et rémunération), c'est :

- **L'égalité de traitement** pour tous et pour toutes : quelle que soit la discipline, quelle que soit la situation de l'établissement, tous les personnels sont assurés d'être vus par l'inspecteur et d'être vus au même moment de leur carrière.
- **La fin des inspections sanctions ou du chantage à la note administrative** car vous vous êtes opposés à la dernière réforme en cours : aucune inspection en dehors des rendez-vous de carrière ne peut avoir lieu sans votre accord, aucun rapport ne peut figurer dans votre dossier en dehors d'un des trois rendez-vous de carrière et le rendez-vous de carrière n'a que peu d'incidences sur votre carrière.
- **Des fins de carrière revalorisées** : le passage du 10 au 11ème échelon se fait en 4 ans contre 4 ans et 6 mois au choix (et 5 ans et 6 mois à l'ancienneté), un échelon supplémentaire est ajouté en fin de carrière à partir de 2021 (+ 140 nets par mois !) et la possibilité, encore réduite, certes, d'obtenir la classe exceptionnelle.

Alors, pourquoi voter contre ? D'ailleurs, les syndicats qui se gargarisent d'avoir voté contre sont aussi ceux qui vous vendent une adhésion contre un suivi sur la façon d'obtenir la classe exceptionnelle et qui utilisent les acquis de PPCR pour faire valoir leurs intérêts individuels. Finalement, pas si mal le PPCR, non ?

Mais voter pour ne veut pas dire que nous en avons fini avec le PPCR ! Nos prochains combats :

Obtenir l'avancement de tous à l'ancien rythme du grand choix. Après tout, nos chefs d'établissement et nos IPR avancent tous au grand choix, sans évaluation. Cela les rend t-il moins ... « méritants » ? ;-)
Faire de la classe exceptionnelle le débouché de carrière pour tous et toutes.